

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR DIDIER SPIES, DÉPUTÉ (UDC), INTITULÉE « 40^e anniversaire du canton du Jura : mais que fait le Gouvernement ? » (N°3199)

La Police cantonale a débuté la planification du dispositif sécuritaire des festivités du 40^{ème} anniversaire de la République et Canton du Jura dès que le Gouvernement a pris la décision de les organiser. Des concepts spécifiques ont été élaborés dans les domaines de la circulation, de la protection des personnalités, de la sécurité des sites, du maintien de l'ordre, de police-secours et de la recherche de renseignements.

S'agissant de ce dernier domaine, il est apparu dans les jours précédant la manifestation que quelques citoyens jurassiens n'acceptaient pas la venue du Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg et appelaient à empêcher sa participation, y compris par des actes violents. Les menaces allant crescendo et les préparatifs des auteurs de trouble ayant été constatés sur les lieux de la fête, le commandant de la Police cantonale a informé la Cheffe du Département de l'intérieur, lors d'un briefing téléphonique tôt le dimanche matin 23 juin, que la Police cantonale était en mesure d'assurer la sécurité de toutes les personnalités invitées, mais que l'utilisation de la force et de la contrainte serait vraisemblablement nécessaire envers certains manifestants. L'arrestation d'auteurs d'actes répréhensibles était également très probable. Il précisait qu'étant donné que les invités officiels et la foule étaient mélangés sur l'esplanade, il ne pouvait pas assurer que des incivilités ou des infractions moindres puissent être commises envers certaines personnalités, en particulier vis-à-vis de Pierre Alain Schnegg, telles des injures ou des bousculades.

Après concertation entre la Cheffe du Département de l'intérieur et le Président du Gouvernement, celui-ci a pris la décision d'appeler le Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg et de lui faire une description objective de la situation. Après quelques téléphones et réflexions, le Président du Gouvernement jurassien a été informé, peu avant 9 heures du matin, que la délégation bernoise in corpore renonçait à prendre part aux festivités du 40^e anniversaire de la République et Canton du Jura.

Le Gouvernement est dès lors en mesure de répondre comme suit aux questions posées :

1. Pourquoi la police jurassienne ne pouvait pas assurer la sécurité de certains invités, malgré la venue d'un Conseiller fédéral ?

La Police cantonale a été en tout temps en mesure d'assurer la sécurité de tous les invités, toutefois vraisemblablement en utilisant la force et certains moyens de contrainte, voire en procédant à des arrestations, notamment en cas de venue du Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg.

2. Pourquoi le Gouvernement n'a pas été prêt pour cette grande manifestation festive ?

Le Gouvernement jurassien, via la Police cantonale, a parfaitement bien maîtrisé l'organisation des festivités du 40^e anniversaire de la République et Canton du Jura qui ont été un succès total.

Pour illustrer cela, il suffit de constater qu'un Conseiller fédéral présent lors des festivités du 40^e anniversaire du canton a pu faire partie de la foule pendant plus d'une heure le matin, au moment des discours officiels, et qu'il est encore resté durant l'après-midi également une bonne heure, mêlé à la foule, ceci sans le moindre incident de quelque ordre que cela soit.

Les décisions prises le dimanche matin par le Président du Gouvernement font partie d'un processus normal de décisions à prendre dans le cadre d'une grande manifestation en fonction de l'évolution de la situation et des menaces existantes.

3. Qui a annoncé à la délégation du canton de Berne qu'elle ne devait pas se déplacer à Saignelégier pour des raisons de sécurité ?

Le Président du Gouvernement a informé le Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg, en début de la matinée du dimanche 23 juin, de la situation qui prévalait et des interventions probables de la Police cantonale. La délégation bernoise a ensuite elle-même renoncé à venir sur territoire jurassien.

4. Est-ce que les employés du canton du Jura n'ont pas l'obligation d'une certaine retenue concernant leurs propos partagés publiquement ?

Il sied de rappeler que les employés de l'Etat sont tenus de remplir leurs obligations avec diligence, compétence et efficacité, selon les règles de la bonne foi. A ce titre, ils sont tenus à un devoir de réserve imposé par leur fonction. Aussi, lorsqu'ils s'expriment publiquement en leur qualité d'employés de l'Etat, ils sont tenus de respecter les devoirs et obligations relevant de l'exercice de leur fonction. Pour autant, la liberté d'opinion leur est garantie.

Les situations dans lesquelles des employés de l'Etat violeraient leur devoir de réserve ou porteraient atteinte à l'image de l'Etat sont bien évidemment prises au sérieux par l'employeur. Elles peuvent entraîner des mesures à l'encontre de l'employé, pouvant aller jusqu'au licenciement. En dehors de telles situations, les employés demeurent libres d'exprimer leurs opinions dans la sphère privée.

5. Que va entreprendre le Gouvernement contre les employés qui se sont exposés ainsi sur Facebook ?

S'agissant de propos tenus sur les réseaux sociaux, la marge d'appréciation et le droit d'ingérence de l'employeur est une thématique délicate car elle exige de se poser la question des limites entre la sphère professionnelle et la sphère personnelle. Il est pertinent en pareil cas de vérifier si les propos tenus n'entachent pas la fonction que le collaborateur occupe ou l'image de l'Etat.

Si un collaborateur s'est exprimé à titre privé, dans une sphère limitée à ses proches ou à ses contacts personnels sur un réseau social, sans rapport aucun avec son activité, faisant simplement part de ses opinions personnelles, ces propos relèvent de sa liberté d'opinion et ne sont pas liés à son activité professionnelle.

Le Gouvernement regrette que la venue de la délégation bernoise ait été empêchée par les réactions de certains citoyens. Il estime toutefois que les décisions qui ont été prises compte tenu de l'évolution de la situation furent les meilleures, ce qui a permis un déroulement joyeux et apaisé de la fête.

Des moments magiques ! Un public conquis ! Une organisation parfaitement gérée ! Tel est le bilan que le Gouvernement jurassien a tiré des festivités du 40^{ème} anniversaire de la République et Canton du Jura lorsqu'il a remercié l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique qui ont participé à l'organisation de cet événement. Il réitère volontiers ses remerciements et son bilan en conclusion de la présente question écrite.

Delémont, le 17 septembre 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme



la Chancelière
Gladys Winkler Docourt